



L'EPR Penly 3 n'est pas justifié

Un argumentaire incohérent

Les priorités de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique¹ sont claires : d'abord la maîtrise de la demande d'énergie, puis la diversification des sources d'énergie pour laquelle, selon l'article 4², "l'Etat se fixe donc trois priorités. La première est de maintenir l'option nucléaire ouverte à l'horizon 2020 en disposant, vers 2015, d'un réacteur nucléaire de nouvelle génération opérationnel permettant d'opter pour le remplacement de l'actuelle génération. La deuxième priorité en matière de diversification énergétique dans le secteur électrique est d'assurer le développement des énergies renouvelables [...]. Il convient donc d'atteindre l'objectif indicatif d'une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable de 21 % de la consommation intérieure d'électricité totale à l'horizon 2010."

Avec un EPR en construction à Flamanville, la première priorité se concrétise, mais pas la deuxième. Le projet d'EPR à Penly va donc à l'encontre de la politique énergétique définie par la loi, puisqu'il va renforcer la part du nucléaire dans la production d'électricité qui est déjà supérieure à 80 %. Seule la France a une part aussi élevée, ce qui est une aberration en soi, les autres "grands pays nucléaires" étant largement en dessous.

Lors du débat public sur le projet d'EPR à Flamanville qui a eu lieu en 2005-2006,

EDF écrivait dans son dossier (page 13) : "En tant qu'industriel, EDF a besoin, pour la réalisation d'une éventuelle série de réacteurs, **d'un modèle de réacteur éprouvé par plusieurs années d'exploitation**. Cette expérience lui permettrait de déployer une organisation industrielle expérimentée, afin d'optimiser, d'une part le prix de revient de cette centrale – et donc les coûts futurs de l'électricité – et d'autre part, la sûreté d'exploitation et l'impact sur l'environnement. De plus, ces années d'exploitation permettraient de disposer de compétences acquises sur l'installation pour garantir une exploitation de qualité en toute sûreté pour les éventuels réacteurs de série à construire." Et d'insister, page 31, sur l'importance de "l'expérience d'exploitation suffisante d'un EPR avant de mettre en chantier une éventuelle série. Cette expérience ne s'acquiert que sur la durée : **pour disposer d'un produit industriel fiable, maîtrisé et optimisé, il faut avoir exploité cette nouvelle unité pendant une durée raisonnable, estimée à 3 ans environ par EDF.**"

Le réacteur de Flamanville est loin d'être terminé. L'EPR de Penly ne sera donc pas "fiable, maîtrisé et optimisé" ? S'agit-il d'un nouveau prototype pour essayer de faire mieux que pour les chantiers EPR en France et en Finlande qui accumulent les déboires et les retards ?

Les réacteurs en construction ne sont pas exactement ceux imaginés initialement par EDF et Areva. L'armature métallique a

¹ n°2005-781 du 13 juillet 2005

² modifié par la loi n°2006-11 du 5 janvier 2006

Suite de la page 1

été largement augmentée à la demande de l'autorité de sûreté finlandaise, ce qui a conduit à des anomalies et des suspensions du chantier de Flamanville par l'autorité de sûreté nucléaire française (ASN). Le système de contrôle commande n'a pas été jugé satisfaisant par les autorités de sûreté de trois pays européens qui "ont demandé aux exploitants et au fabricant d'améliorer la conception initiale de l'EPR". Aujourd'hui, ce problème n'est toujours pas résolu. Alors que la fiabilité de l'EPR est mise en cause, quels impératifs peuvent justifier la construction immédiate d'un deuxième réacteur en France ?

Un réacteur EPR engage la compagnie pour 80 ans minimum si l'on prend en compte la construction et le démantèlement, et la population pour des milliers d'années avec les déchets

nucléaires produits. Il est donc étonnant de voir un tel revirement stratégique en moins de quatre ans. En effet, la consommation d'électricité en France stagne depuis 2005. Elle est même en baisse en 2009. Le remplacement prochain de l'usine d'enrichissement de l'uranium, très énergivore, va rendre disponible la production de trois réacteurs nucléaires environ⁹. En outre, la part d'EDF va en diminuant avec l'ouverture du marché.

- 1 Communiqué des autorités de sûreté nucléaire française, britannique et finlandaise du 2 novembre 2009
- 2 L'enrichissement de l'uranium par ultracentrifugation, qui sera mis en service prochainement dans l'usine Georges Besse II, consomme environ 50 fois moins d'énergie que la méthode actuelle par diffusion gazeuse. L'électricité produite par trois des réacteurs nucléaires du Tricastin dédiée actuellement à l'enrichissement va être disponible pour d'autres usages.
- 3 Challenges, 6 décembre 2007 : "Et pour étayer sa démonstration, il s'appuie sur le dernier bilan prévisionnel du RTE, le gestionnaire des réseaux électriques, qui anticipe «une modération dans la consommation électrique» à cause des efforts d'économie d'énergie, tandis que quatre centrales au gaz à cycle combiné entreront en service et que de nouvelles éoliennes procureront 2 000 mégawatts supplémentaires. EDF prévoit d'augmenter la puissance des centrales nucléaires existantes, ce qui produira encore 2 000 mégawatts de plus. Bref, les besoins seront couverts."

Ainsi, fin 2007, le PDG d'EDF, Pierre Gadonneix affirmait encore qu'"il n'y a pas de place pour du nucléaire supplémentaire avant 2020".⁹ L'argumentaire pour un nouvel EPR à Penly ne paraît ni sérieux ni acceptable.

→ **Pour l'ACRO, la décision d'un éventuel renouvellement du parc électronucléaire doit être prise en 2020 à l'issue d'un grand débat national. Le projet Penly 3 n'est pas justifié.**

Pour un respect des engagements en faveur des énergies renouvelables

"L'objectif indicatif d'une production intérieure d'électricité d'origine renouvelable de 21 % de la consommation intérieure d'électricité totale à l'horizon 2010" de la loi de 2005 n'est pas atteint puisque la part de d'électricité d'origine renouvelable était de 15 % de la consommation intérieure brute en 2009. L'engagement du paquet climat énergie de l'Union européenne d'atteindre 20 % de la consommation d'énergie (et non d'électricité) d'origine renouvelable en 2020 risque d'être utopique. Avec la loi Grenelle 1⁴, la France va plus loin et "s'engage à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de

sa consommation d'énergie finale d'ici à 2020."

Lors de la réunion de clôture du débat EPR tête de série, Bernard Salha, responsable de l'ingénierie nucléaire d'EDF a rappelé "qu'en ce qui concerne les ENR, donc les énergies renouvelables, le Groupe EDF s'est d'ores et déjà engagé à investir 3 [milliards d'euros], l'équivalent du prix du réacteur EPR de Flamanville, dans des projets éoliens d'ici 2010." Même si cela n'est pas dit explicitement, cet investissement ne concerne pas uniquement la France. Nous sommes en 2010 : cet engagement

a-t-il été respecté ? Le coût de l'EPR a fortement augmenté : l'investissement dans l'éolien aussi ?

Aucun chiffre précis n'est donné dans le dossier d'EDF.

→ **L'ACRO demande donc que les engagements en faveur des énergies renouvelables soient respectés et qu'EDF soit contrainte de participer à cet effort.**

⁴ Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)

Pour une autre politique énergétique

L'année 2009 a été difficile en termes d'approvisionnement électrique pour la France car EDF accumule les déboires sur le parc nucléaire actuel dont le taux de disponibilité ne cesse de se dégrader pour atteindre 78 %, un des plus mauvais au monde. C'est lors des pics de demande, au moment des grands froids, que la situation est la plus critique. La réponse n'est pas la construction d'un nouveau réacteur nucléaire mais la fiabilisation des moyens de production actuels et l'investissement dans les moyens de lissage des pointes de production.

EDF est en surproduction la plupart du temps, et doit importer massivement de l'électricité très émettrice de CO2 lors de pics de demande pendant les grands froids. La surcapacité d'électricité d'origine nucléaire, observable depuis 1985, oblige de passer des contrats de fourniture avec les pays voisins, notamment la Suisse, l'Italie, la Belgique et la Grande-Bretagne. Ces contrats, ou "droits à tirer", rendent la production d'environ 8 à 10 réacteurs non disponibles pour les pointes de consommation françaises. Il est paradoxal que l'Allemagne, pays ayant décidé un moratoire sur le nucléaire, nous fournisse

l'équivalent de la production annuelle de 1,5 réacteur depuis 2004.

La compagnie justifie le réacteur Penly 3 par "une marge de sécurité en termes de capacités de production" sans expliquer en quoi cela va améliorer la situation actuelle. En clair, cela signifie des surplus électriques supplémentaires qui vont pousser la compagnie à encourager encore plus la consommation d'électricité, pour le chauffage notamment, et donc provoquer des difficultés encore plus grandes lors des pointes.

Le Danemark et certains cantons suisses ont interdit le chauffage électrique car c'est une aberration scientifique. En imposant que les nouveaux bâtiments consomment moins de 50 kWh d'énergie primaire par mètre carré et par an à partir de 2012, la loi issue du Grenelle de l'environnement exclut de facto le chauffage électrique. En effet, avec l'électricité, l'énergie primaire produite est environ trois fois supérieure à celle consommée. EDF espère pouvoir continuer à promouvoir le chauffage électrique grâce aux pompes à chaleur vantées dans son dossier. Or, lors des grands froids, elles ne pompent pas beaucoup de calories dans le sol mais beaucoup de watts sur le réseau électrique.

Quant aux voitures électriques dont l'émergence soudaine justifierait les nouveaux investissements dans le nucléaire, leur développement massif se heurte à des verrous technologiques qui hypothèquent beaucoup l'avenir. Peut-on vraiment engager un tel projet sur une hypothèse aussi peu étayée ?

Avec une technologie beaucoup plus simple qu'une centrale nucléaire et génératrice de beaucoup plus d'emplois,

il est possible de réduire drastiquement la consommation électrique des bâtiments. Les engagements du Grenelle de l'environnement, avec comme *"objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020"* sont un premier pas en ce sens. La Suisse est allée beaucoup plus loin en se donnant l'objectif d'une *"société à 2 000 watts⁵"*, soit trois fois moins que la consommation actuelle.

En cas de surplus, EDF compte exporter l'électricité produite. Lors du débat pour le premier EPR à Flamanville, le chantier devait servir de vitrine à l'exportation du réacteur. Faute de commande, il est maintenant proposé de construire le réacteur en France pour exporter l'électricité...

Malheureusement, les nuisances, parmi lesquelles l'exposition des travailleurs, en majorité des sous-traitants au statut précaire, les déchets nucléaires, les rejets dans l'environnement et les risques d'accident, restent en France.

L'évaluation des volumes de déchets produits par l'EPR dans le dossier EDF est largement sous-estimée. Elle se base sur

l'hypothèse d'un retraitement intégral qui permet de classer certains déchets en "matière valorisable", même si elle n'est pas valorisée. Cette hypothèse est contredite par le projet d'utiliser du combustible MOx qui n'est pas retraité. Enfin, tous les déchets produits en amont à partir de la mine et en aval par le démantèlement ne sont pas pris en compte.

→ **En proposant une énergie surabondante sans résoudre les problèmes de pics de demande, l'EPR à Penly va à l'encontre d'une politique de sobriété énergétique et va accroître les volumes de déchets radioactifs pour lesquels aucune solution acceptable n'existe, constituant ainsi un legs éthiquement inacceptable pour les générations futures.**

⁵ 2 000 watts correspondent à la consommation énergétique moyenne par personne sur la planète. Tendre vers une société à 2 000 watts (dont seulement 500 watts d'origine fossile) permet un équilibre entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. La Suisse était une société à 2000 watts dans les années 60. Le Conseil fédéral l'a intégrée dans sa stratégie de développement durable et plusieurs cantons ont adopté la société à 2 000 watts comme objectif de leur stratégie énergétique.

Pour un débat clair et utile

Lors du précédent débat public pour l'EPR, la Commission particulière de débat public (CPDP) avait sollicité plusieurs acteurs afin de rédiger un cahier collectif d'acteurs qui devait apporter un éclairage différent sur le projet. Rien de tel n'est proposé cette fois-ci. Pourquoi ? Certes, ce cahier collectif d'acteurs n'était qu'une juxtaposition d'avis divergents, se basant parfois sur les mêmes données de départ, mais c'était mieux que rien. Comme nous l'avions dit lors de la clôture, il aurait été plus pertinent de mettre les acteurs autour d'une table pour définir ce qui fait consensus et expliciter les dissensions. Le public aurait pu alors comprendre les choix de société qui se cachent derrière les chiffres et s'approprier le débat.

Les quelques engagements pris par EDF à l'issue du débat précédent sont restés lettre morte. Certes une convention a bien été signée entre la Commission locale d'information (CLI) de Flamanville, l'Association nationale des CLI (ANCLI) et EDF pour permettre un questionnement précis du dossier de sûreté, mais elle n'a jamais été activée. Quant à la transparence

dont se félicite le pétitionnaire, elle n'existe pas : l'ACRO a pu constater qu'EDF refuse systématiquement de répondre aux questions lors des réunions de la CLI de Flamanville.

Ce mépris d'EDF pour les consultations du public se retrouve sur d'autres dossiers. A Brennilis, suite à l'enquête publique concernant le démantèlement du réacteur, les commissaires enquêteurs écrivent, dans leur rapport, qu'*"EDF, malgré la demande de la commission d'enquête, n'a pas souhaité répondre aux recommandations ou réserves émises par la CLI"*, qui avaient été formulées suite à une expertise de l'ACRO. *"En conséquence, la commission d'enquête n'a aucune garantie que ces réserves et recommandations seront effectivement prises en compte par EDF."* Ils ont donc émis, à l'unanimité, un avis défavorable.

Rappelons que la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, ratifiée par la France⁶, impose que

"chaque Partie veille à ce que, au moment de prendre la décision, les résultats de la procédure de participation du public soient dûment pris en considération."

→ **L'ACRO regrette que la CPDP ne prenne pas position pour ou contre l'EPR à l'issue du débat et demande des garanties que les demandes du public soient bien prises en compte, conformément à la convention d'Aarhus.**

⁶ La loi n° 2002-285 du 28 février 2002 contient un article unique : Est autorisée l'approbation de la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (ensemble deux annexes), signée à Aarhus le 25 juin 1998, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Conclusions

Nous sommes convaincus, comme beaucoup, que le défi énergétique sera l'un des défis majeurs du 21^{ème} siècle avec l'épuisement des ressources en pétrole et la menace du réchauffement climatique. En ne produisant que de l'électricité, le nucléaire ne peut avoir qu'un impact mineur sur ces problèmes. Tant que les autorités se limiteront à penser en moyens de production réduits à une "alternative infernale" - nucléaire ou effet de serre - et non en utilisation rationnelle de l'énergie, elles seront incapables de répondre au défi. La priorité de toute politique énergétique doit être la réduction de la consommation. Cela est proclamé par les pouvoirs publics et soutenu par les associations de protection de l'environnement, mais sans effets significatifs. Nous aurions donc préféré un large débat sur les économies d'énergie avec, à la clé, des mesures concrètes et des mesures réglementaires qui ne sont pas forcément populaires. Cela aurait été l'occasion de mettre en œuvre une expérimentation d'un véritable processus de démocratie participative beaucoup plus ambitieux que le débat actuel, afin de trouver une synergie entre les moyens techniques, individuels et collectifs à mettre en œuvre pour une meilleure utilisation de l'énergie qui ne soit pas source de conflit. Malheureusement, l'EPR est présenté

comme la solution qui, en servant d'alibi, va à l'encontre de la nécessité de réduire notre consommation. Il va aussi renforcer la dépendance de la production électrique à une mono-industrie, alors qu'il est plus sûr stratégiquement et économiquement de diversifier les sources.

Un réacteur nucléaire n'est pas un produit industriel banal, c'est une installation à risques. Outre la possibilité d'un accident majeur, y compris suite à une intention malveillante, l'EPR émettra des rejets radioactifs dans l'environnement, contribuera à l'exposition des travailleurs du nucléaire et produira des déchets pour lesquels aucune solution éthiquement et socialement acceptable n'est proposée. C'est aussi un investissement lourd qui obère d'autant d'autres investissements.

Les risques spécifiques liés aux radiations ionisantes, pour lesquelles il est reconnu internationalement qu'il n'y a pas de seuil d'innocuité^①, ont un nouveau

cadre réglementaire. Le Code de la santé publique^② stipule le **principe de justification** institué par la CIPR^③ : "Une activité nucléaire ou une intervention ne peut être entreprise ou exercée que si elle est justifiée par les avantages qu'elle procure, notamment en matière sanitaire, sociale, économique ou scientifique, rapportés aux risques inhérents à l'exposition aux rayonnements ionisants auxquels elle est susceptible de soumettre les personnes." EDF a omis ce premier principe dans sa présentation de la radioprotection, page 118 de son dossier, ce qui est symptomatique... Nous connaissons les risques engendrés par l'industrie nucléaire pour les travailleurs et l'environnement, mais nous ne sommes pas convaincus par les avantages d'un nouvel EPR à Penly ou ailleurs.

→ **C'est pour toutes ces raisons que l'ACRO a pris position contre la construction du réacteur EPR à Penly ou ailleurs et pour une autre politique énergétique.**

- ① US National Academy of sciences. 2006. Health risks from exposure to low levels of ionizing radiation. BEIR VII - Phase 2.
- ② Partie Législative [première partie.- Protection générale de la santé - livre III.- Protection de la santé et environnement - titre III.- Prévention des risques sanitaires liés aux milieux - chapitre III . - Rayonnements ionisants] dans son 1er article
- ③ Commission internationale de protection radiologique, www.icrp.org

L'ACRO est une association de protection de l'environnement qui s'est donnée comme mission la protection de l'homme et des écosystèmes, ainsi que la démocratisation des choix scientifiques et technologiques en matière de nucléaire. Dotée d'un laboratoire d'analyse de la radioactivité, elle anime un Observatoire Citoyen de la Radioactivité dans l'environnement permettant aux populations de s'impliquer dans la surveillance de leur environnement. L'ACRO effectue des mesures de radioactivité gamma et bêta, ainsi que des mesures de radon. Elle siège aussi dans de nombreuses commissions officielles. L'association publie une revue trimestrielle d'information, l'ACRONIQUE du nucléaire, organise des conférences publiques et tente de répondre à de nombreuses demandes de renseignements.

